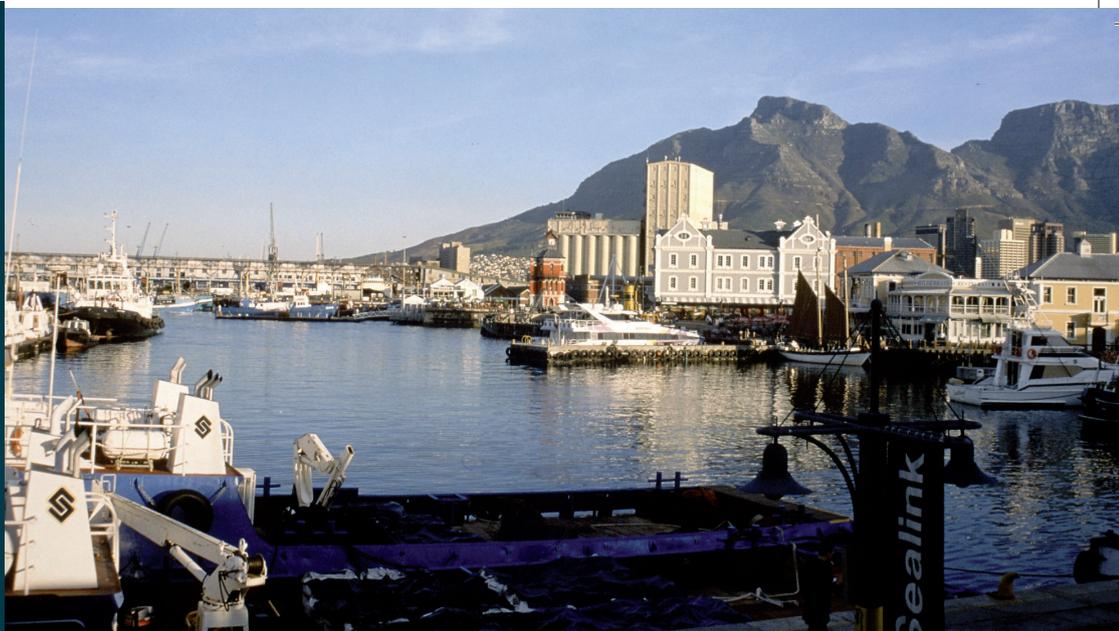


## Sommaire

1. Éditorial
2. Les transferts de l'Etat vers les collectivités, des clés pour comprendre et agir
3. Impulser une dynamique de réformes autour des collectivités - de l'utilité des évaluations PEFA
4. Le MILE : Une initiative africaine pour la formation
6. L'initiative UPFI en Méditerranée : un exemple pour les villes africaines ?
8. Publications
8. En bref



Vue sur les installations portuaires du Cap (Afrique du Sud), depuis le quartier rénové du Waterfront.  
Photo : Elisabeth Deliry Antheaume, ©IRD

## Financer les villes d'Afrique

Faut-il créer une initiative financière spéciale pour soutenir le développement urbain en Afrique ? C'est en tout cas l'idée que promeut l'ouvrage « Financer les villes d'Afrique » publié récemment par la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD) avec le soutien de Cities Alliance. Conjointement à la régularisation des transferts d'Etat, l'aménagement de la fiscalité locale et l'amélioration des capacités de gestion et de management, une telle initiative constituerait le socle d'un programme complet d'accompagnement des collectivités locales.

Ce bulletin, publié à l'occasion d'Africités 2012, présente des expériences relevant de cette problématique de soutien aux collectivités. Trois textes portent sur les thèmes des transferts et de la fiscalité. François Vaillancourt et François Yatta mettent en perspective les principales questions que soulèvent l'existence et le régime des transferts d'Etat en direction des collectivités locales. Nathalie Le Denmat décrit le projet de création d'un observatoire des finances locales, soutenu par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), qui vise à faciliter le suivi des finances locales et de l'allocation des transferts. Jean-François Almanza et Phil Sinnet font le point sur l'adaptation du cadre « Public Expenditure and Financial Accountability » (PEFA) au cas particulier des collectivités territoriales et à l'amélioration des systèmes de gestion des finances locales. Sur le thème du renforcement des capacités, Virginie Dago et Soobs Moonsammy présentent un partenariat original entre le Centre Etudes Financières Economiques et Bancaires (CEFEB) et le Municipal Institute of Learning (MILE), l'institut de formation des personnels municipaux créé par la municipalité d'eThekweni en République sud-africaine, qui intervient dans un nombre croissant de pays. Enfin, trois textes sont consacrés à des initiatives financières spéciales qui pourraient inspirer un montage de même type en Afrique. Berna Bohrer-Topaloglu et Hassan Mouatadid décrivent « l'Urban Projects Finance Initiative » (UPFI), une initiative créée dans le cadre de l'Union pour

la Méditerranée en faveur de projets pour les villes d'Afrique du Nord. Un encadré porte sur Inframed, un fonds d'investissement parapublic, qui a pour objet de promouvoir l'investissement en fonds propres dans des projets d'infrastructures urbaines, énergétiques et de transports dans les pays du bassin méditerranéen. Au moment où les fonds souverains du continent, déjà dotés de façon significative, sont appelés à croître considérablement du fait de la multiplication de découvertes en pétrole et en gaz, un dispositif de type InfraMed, alimenté par ces fonds souverains africains et consacré aux infrastructures urbaines devient une hypothèse parfaitement envisageable. Enfin, un second encadré présente le « Joint European support for Sustainable Investment in Cities Areas » (JESSICA), un « fonds de fonds » monté à l'échelle de l'Union européenne.

Une initiative financière spéciale pour les collectivités africaines, s'inspirant notamment de ce dernier modèle, aurait pour objet l'instauration de fonds d'investissement locaux pérennes privilégiant des solutions endogènes. Dans les cas où le cadre institutionnel et économique s'y prête, ces fonds pourraient fabriquer des produits financiers de long terme en associant des ressources de marché avec celles des bailleurs de fonds et promouvoir l'accès progressif à l'emprunt pour les collectivités les plus avancées, parallèlement à la mise en place des dispositifs de contrôle et de suivi de la dette à l'échelle nationale.

Dans le contexte qui prévaut sur le continent africain – une croissance urbaine toujours soutenue mais désormais accompagnée d'une croissance économique forte – le moment paraît venu de moderniser voire de refonder les mécanismes de financement des investissements.

**Thierry Paulais**

Directeur adjoint du Département Afrique  
Agence Française de Développement <sup>(1)</sup>

(1) Les opinions qui figurent dans le texte sont celles de l'auteur ; elles ne reflètent pas nécessairement les vues de l'AFD ou des membres du PFVT.

# Les transferts de l'Etat vers les collectivités, des clés pour comprendre et agir

François Vaillancourt, PhD, Fellow CIRANO  
François Yatta, PhD, Consultant

*Les transferts de l'Etat contribuent plus ou moins selon les pays au financement des collectivités locales africaines. François Vaillancourt, PhD, Fellow CIRANO et François Yatta, PhD, consultant, soulèvent sous la forme de questions les enjeux majeurs liés à l'existence de ces transferts.*

## Faut-il déplorer leur existence ?

Certains voient la présence des transferts comme un indicateur d'échec de la fiscalité locale. Ceci est faux. Les transferts existent partout dans le monde car l'aire d'imposition des grands impôts (TVA, revenus...) est plus large que le territoire des collectivités locales et parce que la capacité de s'autofinancer varie beaucoup entre collectivités locales urbaines et rurales, riches et pauvres, etc.

## Comment en fixer l'enveloppe ?

Ceci peut se faire selon l'une des trois façons suivantes :

- un pourcentage fixe, soit de l'ensemble des recettes du gouvernement central, soit d'une partie des recettes tirées d'une ou de quelques taxes spécifiques ;

- un montant fixe déterminé annuellement comme toute autre dépense, avec ou sans consultation des collectivités locales ;

- un montant variable déterminé par une formule (un pourcentage des dépenses des bénéficiaires ou un montant dépendant des caractéristiques de la population : âge, éducation, etc.). Chaque façon de faire a des avantages et des inconvénients.

## Comment en distribuer l'enveloppe ?

Les formules de transfert appartiennent à deux grands types. Les péréquatives visent à garantir un niveau minimal similaire ou égal de services

publics en assurant aux collectivités locales des recettes adéquates. Ces formules utilisent des indicateurs de la capacité fiscale et/ou des besoins des collectivités locales. La mesure de ces deux types d'indicateurs est plus ou moins facile. Ainsi, il faut éviter de confondre assiette et recettes ou dépenses et besoins.

Les incitatives visent à modifier le comportement des collectivités locales. Il s'agit alors de transferts conditionnels versés en récompense de certains comportements, ou bien devant être dépensés selon certains critères et dans certains domaines, accompagnés ou non de dépenses financées localement. L'à-propos de l'un ou l'autre type dépend à la fois de conditions objectives (capacité de gestion des collectivités locales...) et des objectifs du pays. On peut combiner les deux objectifs mais de façon explicite.

## Quel est leur effet ?

Il faut s'assurer que ces transferts n'ont pas d'effets pervers. Ainsi, des transferts assurant l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire la couverture de la différence entre dépenses et recettes, peut décourager l'effort de perception fiscale par les gouvernements locaux. D'autres systèmes peuvent accroître certains types de dépenses (salaires) de façon disproportionnée. Idéalement, les transferts auraient des effets incitatifs comme l'accroissement des efforts d'inscription au rôle fiscal ou de perception



Photo : Philippe Haeringer, © IRD

*Ensemble d'habitat social de la fin des années 70, Port-Bouet (Côte d'Ivoire).*

des impôts locaux ou la fourniture de services de meilleure qualité.

## Quelles conditions de succès ?

La péréquation des ressources fonctionne si les collectivités locales riches peuvent exploiter le gisement fiscal par le recouvrement ou la fixation des taux. Il faut par ailleurs se garder des formules de remplacement d'un impôt local par un transfert de l'État central : la fixation du montant de ce transfert de remplacement pose problème, car il est rarement indexé à l'inflation, et il tient rarement compte de l'évolution de la base imposable de chaque collectivité.

Le financement des besoins est souvent celui des dépenses existantes avant la décentralisation. Donc des collectivités

locales avantagées historiquement continuent à l'être. Ainsi un financement des salaires des maîtres avantage les collectivités locales qui ont des écoles alors qu'un financement selon le nombre d'enfants scolarisables tient compte du présent et non pas du passé.

Si la décentralisation se fait en passant progressivement du premier au deuxième mode de financement, il faut s'assurer que les collectivités locales peuvent lever les fonds nécessaires. Finalement un système de transferts n'aura d'effet que s'ils sont effectivement versés sur une base régulière, transparente et respectant les paramètres du système.

## L'information financière locale, enjeu clé du renforcement des collectivités en Afrique

Nathalie Le Denmat, Expert pour la Commission des Finances Locales pour le Développement, Cités et Gouvernements Locaux Unis

Dans le dialogue qu'elles entretiennent avec leurs gouvernements, les collectivités locales ont besoin de s'appuyer sur des données financières fiables et exhaustives, afin de fonder leur plaidoyer en faveur d'un partage équilibré des ressources nationales sur des éléments objectifs. Ces éléments financiers, associés à des indicateurs qualitatifs, en particulier institutionnels, sont essentiels à la bonne compréhension des forces et faiblesses des systèmes de décentralisation financière.

Par ailleurs, alors que l'information devient un élément clé de régulation, promouvoir la transparence financière permet aussi de faciliter l'accès des collectivités à l'emprunt, source indispensable pour financer les besoins croissants en investissements urbains.

A travers le projet d'observatoire mené par la Commission des Finances Locales pour le Développement de CGLU, à la fois pool d'expertise technique et cadre partenarial, l'enjeu

est donc bien de fournir aux élus locaux les outils nécessaires au financement des compétences qui leur sont dévolues et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.



Marché à Kisumu (Kenya).

Photo : Frédéric Andras

## Impulser une dynamique de réformes autour des collectivités - de l'utilité des évaluations PEFA

Jean-François Almanza, Economiste, Agence Française de Développement  
Philip Sinnett, Responsable du Secrétariat PEFA

*La méthodologie d'analyse des systèmes de gestion des finances publiques « PEFA » a été mise en œuvre à l'échelle nationale puis à l'échelle locale. Une évaluation a ensuite été menée sur son application à 56 collectivités et sur l'expérience des équipes de l'Agence Française de Développement (AFD). Dans ce cadre, Jean-François Almanza, économiste à l'AFD, et Philip Sinnett, responsable du Secrétariat PEFA, dressent ici les conclusions principales de cette évaluation.*

Une étude a été menée pour apprécier l'intérêt que pouvait avoir l'application de la méthodologie PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability = Dépense Publique et Responsabilité Financière) aux entités décentralisées. Quelles conclusions peut-on en tirer ?

Au moins trois d'entre elles peuvent être citées :

- La diversité des situations et les différents degrés d'autonomie des collectivités ne permettent pas de les comparer entre elles, il ne faut donc pas

penser que la méthodologie PEFA est un outil de « rating » (classement).

- Les collectivités ne doivent pas espérer attirer les prêteurs sur ce seul résultat, mais devront, dans leur démarche, l'associer à d'autres critères tels que l'analyse financière ou la qualité des stratégies de développement urbain et de renforcement des capacités qui seront mises en œuvre.

- L'analyse PEFA facilite le recours à l'emprunt en encourageant la confiance. Cependant

avant d'être un tel outil, elle doit d'abord être considérée comme un moyen d'améliorer les systèmes de gestion des finances locales, donner les pistes des réformes à mener et favoriser une implication des partenaires dans le renforcement des capacités de la collectivité concernée. Elle est, en cela, un outil essentiel d'analyse et surtout de prise de décision.

### L'initiative PEFA

Conçue en 2001, elle est le fruit d'un partenariat entre la Banque mondiale, la Commis-

sion européenne, la Grande-Bretagne (DFID), la Suisse (SECO), la France (MAE), la Norvège et le Fonds monétaire international (FMI). L'objectif est de permettre aux pays et à leurs partenaires techniques et financiers d'évaluer la performance des systèmes de Gestion des Finances Publiques (GFP) et de promouvoir la mise en œuvre de réformes et de mesures de renforcement des capacités.

À cette fin, une méthodologie d'évaluation de la GFP a été élaborée. Elle comprend une

série de 31 indicateurs de haut niveau (28 relatifs à la GFP, 3 aux pratiques des bailleurs de fonds), une méthode de notation et un rapport sur la performance de la GFP. Depuis son lancement en 2005, près de 330 évaluations, dont 90 concernant des collectivités locales, ont été conduites dans 135 pays.

#### L'étude menée par l'AFD

L'analyse des rapports produits pour 56 collectivités nous montre que le cadre PEFA est bien adapté aux collectivités décentralisées. Toutefois, trois exigences doivent être prises en compte :

- la diversité des collectivités (taille, autonomie et capacités), exige, dans le rapport PEFA, une description détaillée du contexte institutionnel, légal et réglementaire de la collectivité analysée. En effet,

le rôle et les pouvoirs dévolus à la collectivité seront des éléments explicatifs indispensables à la notation ;

- l'application du cadre PEFA doit rester limitée aux collectivités disposant de capacités réelles d'exercer leur autonomie. Concrètement, cela correspond pour les municipalités, aux capitales politiques et économiques au sein desquelles l'exécutif de la collectivité dispose des outils permettant de planifier ses dépenses sur la base d'une anticipation réaliste de ses ressources ;

- le cadre PEFA doit être appréhendé par les partenaires techniques et financiers de la collectivité comme une étape préalable à l'élaboration puis à l'application d'un programme de renforcement des capacités de gestion budgétaire et financière.



Photo : Michel Grouzis, ©IRD.

Stade municipal de Mahamasina, Antananarivo (Madagascar).

Pour conclure, si l'évaluation PEFA est centrée sur la collectivité locale, elle traduit aussi la qualité de sa relation financière avec l'Etat. Or, dans un processus de décentralisation, cette relation peut être variable, notamment en termes

d'autonomie des collectivités. Cela renforce la nécessité de ne pas modifier la cadre méthodologique, pour conserver un outil neutre, objectif et pérenne de mesure de la qualité de cette relation.

## Le MILE : une initiative africaine pour la formation

Virginie Dago, Chef de projets pédagogiques, CEFEB  
Soobs Moonsammy, Directrice du MILE, Responsable du développement et de la planification à la municipalité d'eThekweni (Afrique du Sud)

*Première dans l'histoire des collectivités locales sur le continent africain, une municipalité innovante a créé une institution dédiée exclusivement au développement des capacités des dirigeants et des cadres municipaux. Virginie Dago et Scoobs Moosammy nous présentent cette initiative africaine.*

C'est en 2009 que la municipalité d'eThekweni (Durban, Afrique du Sud), a posé les bases du premier centre dédié à la formation de professionnels et dirigé par des professionnels eux-mêmes issus d'une collectivité locale : le MILE (*Municipal Institute of Learning*) a ainsi pour vocation de donner aux collectivités locales africaines les outils nécessaires pour relever les défis quotidiens auxquels elles font face.

#### Le premier centre africain de formation pour

#### les professionnels des collectivités locales.

Bien que le MILE soit une initiative d'eThekweni et bien qu'il soit dirigé par la municipalité, c'est un institut de formation à la disposition de toutes les municipalités et autres agences impliquées dans la gestion des collectivités locales, en Afrique et au-delà.

eThekweni, déjà leader parmi les municipalités du NEPAD (*The New Partnership for Africa's*

*Development*), est un membre actif de CGLU (*Cités et Gouvernements Locaux Unis*) en Afrique et d'ICLEI (*International Council for Local Environmental Initiative*). Pour donner plus d'impact aux efforts déjà déployés, le MILE poursuit une stratégie de partenariat avec des institutions clefs impliquées dans le renforcement des capacités des collectivités locales telles que ICLEI, UNITAR (*United Nations Institute of Learning and Research*), PPIAF (*Public-Private Infrastructure*

*Advisory Facility*), the *Sustainable Cities International Network*, CGLU et depuis 2010 le CEFEB, université d'entreprise de l'AFD.

#### Le partenariat AFD-MILE

L'AFD s'est engagée à soutenir les collectivités locales en raison du rôle clef joué par celles-ci dans la mise en oeuvre des objectifs de développement au niveau local. Parallèlement à l'activité de financement des projets urbains (1,25 million d'euros en 2011),

les actions de formation et d'échange sont devenues parties intégrantes du soutien qu'apporte l'AFD à ses municipalités partenaires. Le CEFEB qui met en œuvre ces activités, organise des ateliers et des séminaires ainsi qu'un master professionnel dans ses locaux français.

L'objectif commun de renforcement des collectivités locales africaines du CEFEB et du MILE a naturellement été à l'origine de leur partenariat.

Le MILE et le CEFEB ont organisé à Durban un atelier avec ICLEI à l'occasion de la conférence COP17 sur le changement climatique (décembre 2011) et un atelier sur la gestion des res-

sources municipales avec le PPIAF (mars 2012).

L'atelier sur la gestion des ressources municipales a réuni pendant trois jours 41 élus et cadres municipaux issus de 12 pays et leur a permis d'échanger sur les moyens d'améliorer les recettes municipales (organisation, gestion, gouvernance, systèmes, communication). Face au succès rencontré par cet atelier, le CEFEB, le MILE et le PPIAF ont décidé d'en organiser un deuxième à Accra, au Ghana, en novembre 2012. Depuis sa création en 2009, le MILE a mis en œuvre dix formations internes à la municipalité, neuf ateliers destinés à des participants du continent africain, portant sur l'eau



Photo : Virginie Dago

*Atelier sur la gestion des ressources municipales organisé par le MILE, le CEFEB et le PPIAF en mars 2012 à Durban. (De gauche à droite) Joshua Gallo, PPIAF; Virginie Dago, CEFEB, Erias Lukwago maire de Kampala, James Nxumalo maire d'eThekweni (Durban) et Sogen Moodley, MILE.*

et l'assainissement, la planification stratégique, la gestion des déchets, la gestion des ressources municipales et le foncier. Actuellement, le MILE gère un programme

d'assistance technique au Malawi, en Namibie et au Mozambique.

Pour plus d'informations: [www.mile.org.za](http://www.mile.org.za)

## L'initiative UPFI en Méditerranée : un exemple pour les villes africaines ?

Berna Bohrer-Topaloglu, Spécialiste du développement urbain, Direction des projets, Banque Européenne d'Investissement  
Hassan Mouatadid, Chef de projet  
Division Collectivités locales et développement urbain, Agence Française de Développement

*Sur quels critères financer les projets de développement urbain dans les villes du sud et comment s'assurer de leur « durabilité » ? Les démarches entreprises dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour sélectionner de tels projets dans les villes du bassin méditerranéen peuvent inspirer des initiatives analogues dans d'autres régions du monde.*

Dans de nombreux pays du sud de la Méditerranée, les investissements se sont révélés insuffisants pour accompagner la croissance urbaine, rendre accessibles à tous les services essentiels et développer une économie créatrice d'emplois. Le manque d'autonomie de l'échelon local et l'absence d'intérêt des administrations centrales à accompagner la croissance urbaine ont peu à peu conduit à une dislocation sociale, à un sentiment d'abandon des populations

face à des modes de gouvernement déconnectés de leurs préoccupations. C'est en partie ce ressentiment qui s'est cristallisé lors des « printemps arabes ». Ces révolutions invitent les décideurs politiques et les institutions financières internationales à se pencher sur les problématiques de la ville méditerranéenne et sur son financement tout en faisant des questions de développement urbain une priorité.

En phase avec ce nouveau

contexte, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont présenté à Strasbourg les 9 et 10 novembre 2011, lors de la réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) sur le développement urbain, une initiative conjointe concrète pour le financement des projets urbains durables dans la région. Cette initiative se fonde sur une grille de critères d'évaluation qui permettrait aux meilleurs projets

d'obtenir une "labellisation" UpM ainsi qu'un accès "bienveillant" au cycle d'instruction des projets à financer des bailleurs de fonds.

Tout le monde s'est d'abord accordé sur la singularité des villes méditerranéennes, en soulignant le fait que l'histoire du monde moderne puisait en grande partie sa source dans la région du bassin méditerranéen, qui, depuis plus de 6000 ans, concentre un brassage intense de civilisations. Cette

charge historique, conjuguée à un climat et une flore caractéristiques ainsi qu'à la présence de la mer Méditerranée a façonné les formes urbaines et architecturales qui confèrent aux villes méditerranéennes leur particularité.

Chacun est encore convenu que cette richesse est aujourd'hui fragilisée par l'urbanisation accélérée de ces territoires. Plus de deux méditerranéens sur trois vivent dans des villes dont vingt quatre dépassent le million d'habitants. L'accroissement massif de la population urbaine dans les décennies à venir pose avec une particulière acuité la question de la

durabilité de la ville méditerranéenne, de sa capacité à se maintenir dans le temps et à garder une identité.

Il a été entendu que la grille de critères devait promouvoir des projets de développement "intégraux" couvrant l'ensemble des dimensions humaines à l'échelle du projet et entre les différentes échelles de l'urbanisme. Cette grille porte sur un ensemble de cibles, dont : la cohérence stratégique et territoriale, la création de valeur économique, sociale, environnementale, patrimoniale et culturelle, la robustesse du pilotage et du dispositif de suivi-évaluation du projet,

la solidité et viabilité financière.

Dans la continuité de ce processus, la BEI et l'AFD ont alors pris la décision de lancer l'initiative de Strasbourg, dont l'objectif est de favoriser l'émergence et la réalisation de projets de développement urbain durables et innovants, adaptés aux besoins des populations tout en contribuant au partage et à la diffusion de bonnes pratiques autour de la Méditerranée.

Avec l'appui du Secrétariat Général de l'UpM, et en partenariat avec l'UE et de la KfW (Établissement de crédit pour la reconstruc-

tion, nom de la Banque allemande de développement), un processus de sélection progressive d'une quinzaine de projets a été adopté, accompagné d'un dispositif de renforcement des composantes des projets sélectionnés, financé dans le cadre des facilités d'investissement de voisinage de l'UE. Le processus en cours se déroulera jusqu'à la mi 2013 et permettra aux bailleurs de fonds de financer des projets urbains durables et innovants avec un objectif ultime : permettre une prise de conscience sur le renouveau des villes qui contribuera à transformer l'urbanisme de projets en Méditerranée. ■

## InfraMed : un fonds d'investissement para-public

Le fonds d'investissement InfraMed a été lancé en 2010 à l'initiative conjointe de la Caisse des dépôts et consignations (France) et de la Cassa depositi e prestiti (Italie) qui apportent chacune 150 millions d'euros. Le fonds est aussi doté de 50 millions d'euros provenant de la BEI, 20 millions d'euros de la Caisse de dépôts et de gestion du Maroc (CDG) et de 15 millions d'euros de la banque égyptienne EFG Hermes. Le fonds devrait mobiliser 1 milliard d'euros à terme.

InfraMed a pour objet de promouvoir, dans un cadre d'économie de marché, l'investissement en fonds propres dans des projets d'infrastructures urbaines, énergétiques et de transport des pays du Sud et de l'Est de l'Union pour la Méditerranée

(UPM) c'est-à-dire d'une région où les taux de croissance urbaine figurent parmi les plus élevés du monde. Il a comme intention d'investir dans des investissements à plus long terme que les fonds privés traditionnels qui investissent dans les infrastructures.

InfraMed allouera au moins 20 % de ses engagements à des investissements situés respectivement au Maroc et en Egypte, aux côtés de deux fonds nouvellement créés à l'initiative de la CDG (InfraMaroc) et d'EFG Hermes (InfraEgypt).

*Source : Caisse des dépôts et consignations* ■

## Le « fonds de fonds » : l'exemple JESSICA

JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in Cities Areas) est une initiative conjointe de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE), et appuyée par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

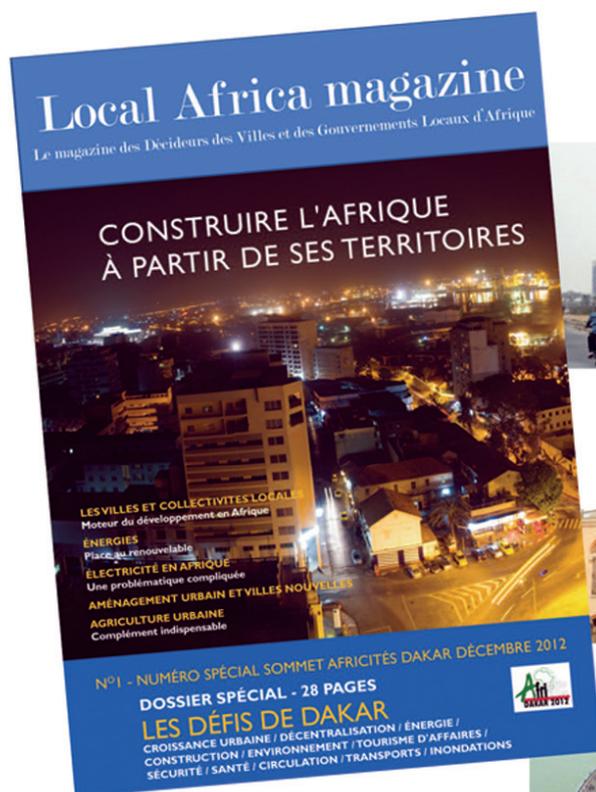
JESSICA met en œuvre des prêts et des subventions. Au lieu de les utiliser comme des subventions consommables en une fois, les autorités sont incitées à placer les aides reçues au titre du FEDER dans des mécanismes renouvelables comme des

fonds de développement urbains locaux, ceci à condition que les projets correspondent à un certain nombre de critères. Les fonds locaux ainsi abondés sont en position favorable pour se financer par l'emprunt et peuvent investir dans des partenariats publics-privés, en fonds propres ou en garantie. JESSICA inclut une fonction d'expertise et de conseil.

*Source : Union européenne, Banque européenne d'investissement, Banque de développement du Conseil de l'Europe* ■

# Local Africa magazine

Le magazine des Décideurs des Villes et des Gouvernements Locaux d'Afrique



**INFORMER LES RESPONSABLES DES VILLES  
ET DES TERRITOIRES D'AFRIQUE SUR TOUS LES SUJETS  
AFIN DE LES AIDER DANS LEURS PRISES DE DÉCISIONS**

Interviews, reportages, success stories, expériences, bonnes pratiques, finances...

[www.gloobserver.com](http://www.gloobserver.com)

PARAIT TOUS LES TRIMESTRES

Abonnement en ligne : [dsultan@gloobserver.com](mailto:dsultan@gloobserver.com)

UNE PUBLICATION COÉDITÉE  
PAR GLOBSERVER AFRICA  
ET CGLU AFRIQUE

**glObserver**  
[www.gloobserver.com](http://www.gloobserver.com)

**UCLG AFRICA**  
United Cities and Local Governments of Africa  
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique  
**CGLU AFRIQUE**

## En bref

**Errata :** une erreur s'est glissée dans le numéro 92 du Bulletin Villes en Développement. En page 1, la photo de couverture présente un atelier à Saint-Louis du Sénégal.

• **Sommet Mondial Des Villes Durables Ecocity, Nantes 25-27 Septembre 2013**  
ECOCITY 2013 vise à identifier des solutions, à mettre en avant des projets d'avenir, pour accélérer la transition vers la ville durable.

• **Campagne mondiale pour l'accès des autorités locales au financement durable**  
En préparation de la conférence Habitat III en 2016, les réseaux de villes Metropolis, Cités et Gouvernements Locaux Unis et le Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV) initient une Campagne mondiale pour l'accès des autorités locales au financement durable du développement urbain.

Elle vise à capitaliser et diffuser des stratégies de financement (outils, mécanismes, politiques) du développement urbain mises en œuvre sur des territoires par des collectivités locales et leurs partenaires. Déclinée régionalement, elle sera développée par des séminaires techniques de concertation, des publications, des sessions de formation et l'accompagnement opérationnel de mise en œuvre de stratégies de financement portées par des villes.

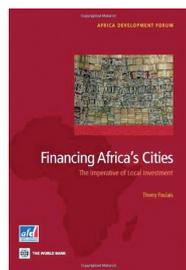
La Campagne sera annoncée à Dakar lors du Sommet Africités et les activités opérationnelles débiteront à partir du Sommet de Rabat de CGLU en octobre 2013 : <http://www.fmdv.net/>.

• **Lancement du magazine Local Africa** édité par Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique et gObserver Africa à l'occasion d'Africités 2012.

## Publications

• **Parution de la version anglaise de Financer les villes d'Afrique**

**Thierry Paulais, *Financing Africa's Cities: The Imperative of Local Investment*, Agence Française de Développement, Banque Mondiale. Février 2012, 349 p.**



L'ouvrage offre un éclairage méthodologique de la problématique de l'investissement local à l'usage des décideurs et des opérationnels. En s'appuyant sur une série d'études de cas africains, ce livre propose des pistes concrètes pour moderniser les systèmes de financement de l'investissement local, promouvoir l'implication du secteur privé, le recours à des solutions endogènes et mobiliser de nouvelles sources de financement.

• **L'ouvrage *Bâtir des villes pour tous en Afrique* est téléchargeable sur <http://www.gret.org>**

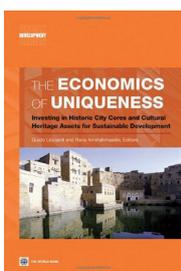
**Aurore Mansion, Virginie Rachmuhl, *Bâtir des villes pour tous en Afrique, leçons de quatre expériences*, Edition du Gret-GLTN-ONU Habitat, Collection Études et Travaux en ligne, n°31. Avril 2012, 143 p.**



À partir d'une mise en perspective de quatre expériences récentes en Mauritanie, au Maroc, au Rwanda et au Sénégal, le présent ouvrage souligne les enjeux des opérations urbaines conduites dans les quartiers précaires, pose neuf questions clés et propose des pistes pour améliorer la qualité des actions.

• **Parution d'un ouvrage sur l'économie du patrimoine**

**Guido Licciardi, Rana Amirtahmasebi (dir.), *The Economics of Uniqueness*, Banque Mondiale. Octobre 2012, 340 p.**



Édité par la Banque Mondiale, cet ouvrage rassemble des articles de chercheurs et de praticiens spécialisés en économie du patrimoine qui présentent la manière dont les biens patrimoniaux peuvent représenter des moteurs du développement économique local. Ce livre, qui s'adresse aux praticiens, tente de proposer une approche pratique prenant pleinement en considération la dimension culturelle dans les opérations de rénovation urbaine.



Ce numéro est financé par le Ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de Développement

**Directeur de publication :**  
Yves Dauge, maire-adjoint de Chinon

**Rédacteur en chef :**  
Marcel Belliot,  
Association des professionnels de l'urbain ADP-Villes en développement

**Comité de rédaction :**  
Gilles Antier  
Michel Arnaud  
Francine Gibaud  
Louis-Jacques Vaillant  
Emilie Maehara  
Olivier Mourareau  
Françoise Reynaud

**Secrétariat technique du PFVT :**  
**Rédactrice :**  
Irène Salenson

**Secrétariat de rédaction :**  
Anne-Sophie Scavini

**Impression :**  
Imprimerie Centrale de Lens

ISSN 1151 - 1672

**Abonnement :** 4 n°s par an : 20 euros

Secrétariat technique  
du Partenariat français pour la Ville et  
les Territoires  
Agence française de Développement  
5, rue Roland Barthes  
75012 PARIS  
[pfvt@afd.fr](mailto:pfvt@afd.fr)